

Arrêté GB/LR/AG - 2024/n° 4 6
Interdiction de stationnement
avenue du Poteau
Feu d'artifice 2024

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal.

VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement du feu d'artifice du 14/07/2024, il est nécessaire d'interdire le stationnement Avenue du Poteau, du vendredi 12 juillet, 10h, au lundi 15 juillet 2024, 1h,

ARRETONS

Article 1 – le stationnement de véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant Avenue du Poteau, du vendredi 12 juillet, 10h, au lundi 15 juillet 2024, 1h, dans le cadre du feu d'artifice de la fête nationale.

Article 2: Les panneaux signalant l'interdiction de stationnement seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

<u>Article 5</u>: L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 0 2 1111 2024

Le Maire Pour le Maire Et par délégation

Jérôme CURIEN

Directeur Général des Services

Publié sur le site internet de la collectivité le : 1 2 JUL. 2024